

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PARTIE 6 - DISPOSITIF DE SUIVI



GOYAVE

Mars 2017

SOMMAIRE



MÉTHODOLOGIE.....	4
RISQUES NATURELS	5
RESSOURCE EN EAU.....	6
CONSOMMATION DES SOLS	7
MILIEUX NATURELS & BIODIVERSITÉ.....	8
PAYSAGES & CADRE DE VIE.....	9

MÉTHODOLOGIE



L'article R104-18 du Code de l'Urbanisme précise en ces termes :

« Les documents d'urbanisme mentionnés à la section 1 qui ne comportent pas de rapport en application d'autres dispositions sont accompagnés d'un rapport environnemental comprenant :

(...)

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ; »

Ainsi, l'évaluation environnementale doit produire une méthode de suivi s'appuyant sur des indicateurs fiables et justifiées. Ils permettront de tirer un bilan du projet de PLU lors de son évaluation (au bout de neuf ans), mais également tout au long de la mise en œuvre du projet de territoire.

Ces indicateurs doivent être des données quantitatives permettant de caractériser l'évolution d'une situation par comparaison entre différentes dates.

Ici le recours aux indicateurs permet donc de mesurer :

- l'Etat Initial de l'Environnement = **VALEUR DE RÉFÉRENCE**

On trouve ces indicateurs dans la partie de l'Évaluation Environnementale dans chaque fiche synthèse par thématique, un certain nombre de données proposent une analyse rapide de la thématique sur le territoire.

- les transformations induites par le projet de territoire = **VALEUR DE SUIVI PÉRIODIQUE** (annuelle par exemple)

- le bilan de la mise en œuvre du projet = **VALEUR DE SUIVI À ÉCHÉANCE** (9 ans)

L'objectif n'est pas tant d'avoir un grand nombre d'indicateurs qui impliqueraient des coûts de suivi trop important pour la collectivité, mais de choisir quelques indicateurs-clés révélateurs des thématiques à enjeux du territoire et de la mise en œuvre de son projet de PLU :

- RISQUES NATURELS
- RESSOURCE EN EAU
- CONSOMMATION DES SOLS ET SOUS-SOLS
- BIODIVERSITÉ
- CHANGEMENT CLIMATIQUE

_Cette thématique revêt une importance forte dans les territoires insulaires particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique (montée du niveau de la mer ...). Cependant l'absence d'indicateurs réels et l'impossibilité de les relier directement à la mise en œuvre du PLU ne permettent pas de mettre en place un dispositif de suivi sur cette thématique.

Pour chaque thématique, un ou plusieurs indicateurs seront proposés selon la trame décrite ci-dessous.

RISQUES NATURELS

Avec plus de **1 000 HECTARES DE ZONES INCONSTRUCTIBLES** (zones Rouges du PPR) liées à un risque d'inondation, de houle cyclonique ou encore de mouvement de terrain, la commune de Goyave est particulièrement exposée à la question des risques.

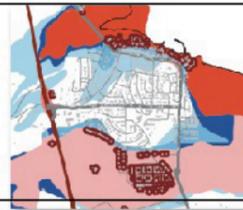
Outre ce risque existant, certains secteurs soumis à risques sont déjà largement habités, exposant directement les populations (voir extrait carte ci-joint) :

- la ZAC de l'Aiguille dans le méandre de la Petite Rivière à Goyaves
- au contact de l'ancien bourg : une zone basse à proximité d'une zone de mangrove et de forêt marécageuse, concerné par des phénomènes de houle cyclonique

Ainsi en 2016, une analyse cartographique permet d'estimer que **233 UNITES BÂTIES** sont inscrites en zones rouges du PPR.

La municipalité a donc décidé de s'investir de la question en précisant dès son PADD ses ambitions, et en proposant des zones spécifiques désignées par un indice «r» au sein desquelles toutes constructions est interdite tant qu'un projet d'ensemble n'a pas été élaboré et validé dans les 5 ans à dater de l'approbation du PLU (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme).

Ce classement permettra également de faciliter la prise en compte des conclusions issues de la révision du PPR en cours durant l'élaboration du PLU.



IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
GESTION DES ZONES HABITÉES EN ZONE À RISQUES AVERÉS	BÂTIMENTS EN ZONES ROUGES DU PPR Nombre de bâtiments de plus de 20 m ² inscrits à l'intérieur d'une zone rouge du PPR	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	ANNUELLE	COMMUNE DEAL (PPR) BD IGN (BATI)	233 UNITES BÂTIES INSCRITES EN ZONE ROUGE DU PPR (2016, Bâti BD IGN 2010) - voir carte p.18 de l'Etat Initial de l'Environnement -
GESTION DES ZONES HABITÉES EN ZONE À RISQUES AVERÉS	TRAITEMENT DES ZONES «r» DU ZONAGE PLU Nombre de zones indicées «r» levées ou réduites dans le délai de 5 ans introduit par l'article L151-41. La levée de ces zones peut résulter : • d'une modification du PPR qui viendrait atténuer le risque sur cette zone • d'un projet d'ensemble qui permettrait de gérer le risque sur ces zones (relogement, ajustement des règles)	ZONES U INDICÉES «r» DU PLU	5 ANS	COMMUNE ZONAGE PLU	7 ZONES CONCERNÉES (UAar - UAbr - UAcr - UCR - UGR) SOIT 18,4 HECTARES (2016, Zonage PLU) - voir 4.2. Zonage PLU & Justification des choix -

JUSTIFICATION DU SUIVI DE CETTE THÉMATIQUE

Explication des enjeux spécifiques de cette thématique sur le territoire en se basant sur les éléments issus du diagnostic ou de l'Etat Initial de l'Environnement.

Illustration par une carte extraite du diagnostic ou de l'Etat Initial de l'Environnement

THÉMATIQUE SUIVIE

Explication des enjeux spécifiques de cette thématique sur le territoire en se basant sur les éléments issus du diagnostic ou de l'Etat Initial de l'Environnement.

Illustration par une carte extraite du diagnostic ou de l'Etat Initial de l'Environnement

ITEMS DE DESCRIPTION DES INDICATEURS DE SUIVI

IMPACT SUIVI : précisions de l'impact potentiel identifié par l'évaluation environnementale (qu'il soit positif ou négatif) que l'indicateur doit permettre de suivre

INDICATEUR & DÉFINITIONS : titre de l'indicateur et la manière dont il se calcule

GÉOGRAPHIE : assiette sur lequel l'indicateur est analysé

FRÉQUENCE : à quelle fréquence cet indicateur doit-il être produit

SOURCE : qui produit l'indicateur (précisions des bases de données lorsque nécessaire)

VALEUR : valeur de référence à l'approbation du PLU qui doit permettre de comparer avec les valeurs futures qui seront trouvées lors du suivi

RISQUES NATURELS



RISQUES NATURELS

Avec plus de **1 000 HECTARES DE ZONES INCONSTRUCTIBLES** (zones Rouges du PPR) liées à un risque d'inondation, de houle cyclonique ou encore de mouvement de terrain, la commune de Goyave est particulièrement exposée à la question des risques.

Outre ce risque existant, certains secteurs soumis à risques sont déjà largement habités, exposant directement les populations (voir extrait carte ci-joint) :

- la ZAC de l'Aiguille dans le méandre de la Petite Rivière à Goyaves
- au contact de l'ancien bourg : une zone basse à proximité d'une zone de mangrove et de forêt marécageuse, concerné par des phénomènes de houle cyclonique

Ainsi en 2016, une analyse cartographique permet d'estimer que **233 UNITÉS BÂTIES** sont inscrites en zones rouges du PPR.

La municipalité a donc décidé de s'investir de la question en précisant dès son PADD ses ambitions, et en proposant des zones spécifiques désignées par un indice «r» au sein desquelles toutes constructions est interdite tant qu'un projet d'ensemble n'a pas été élaboré et validé dans les 5 ans à dater de l'approbation du PLU (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme).

Ce classement permettra également de faciliter la prise en compte des conclusions issues de la révision du PPR en cours durant l'élaboration du PLU.



IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
GESTION DES ZONES HABITÉES EN ZONE À RISQUES AVÉRÉS	BÂTIMENTS EN ZONES ROUGES DU PPR Nombre de bâtiments de plus de 20 m ² inscrits à l'intérieur d'une zone rouge du PPR	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	ANNUELLE	COMMUNE DEAL (PPR) BD IGN (BÂTI)	233 UNITÉS BÂTIES INSCRITES EN ZONE ROUGE DU PPR (2016, Bâti BD IGN 2010) <i>- voir carte p.18 de l'Etat Initial de l'Environnement -</i>
GESTION DES ZONES HABITÉES EN ZONE À RISQUES AVÉRÉS	TRAITEMENT DES ZONES «r» DU ZONAGE PLU Nombre de zones indicées «r» levées ou réduites dans le délai de 5 ans introduit par l'article L151-41. La levée de ces zones peut résulter : <ul style="list-style-type: none"> • d'une modification du PPR qui viendrait atténuer le risque sur cette zone • d'un projet d'ensemble qui permettrait de gérer le risque sur ces zones (relogement, ajustement des règles) 	ZONES U INDICÉES «r» DU PLU	5 ANS	COMMUNE ZONAGE PLU	7 ZONES CONCERNÉES (UAAR - UA BR - UA CR - UC R - UGR) SOIT 18,4 HECTARES (2016, Zonage PLU) <i>- voir 4.2. Zonage PLU & Justification des choix -</i>

RESSOURCE EN EAU



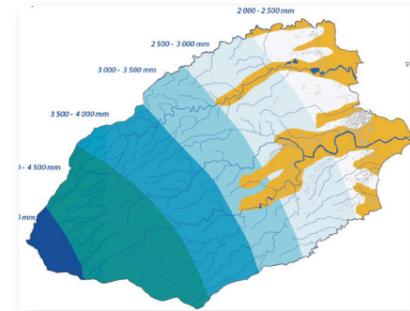
La Basse-Terre dispose de la grande majorité des cours d'eau de la Guadeloupe, à ce titre, la commune de Goyave abrite sur son territoire **121 KM DE COURS D'EAU ET DE RAVINES**, dont 4 cours d'eau majeurs :

- Rivière La Rose (réalisation d'une usine hydroélectrique en cours sur ses abords)
- Rivière Sarcelle
- Petite Rivière à Goyave (aval)
- Rivière Moreau (amont)

L'ensemble de ces cours d'eau se jettent dans le Petit cul de sac Marin, la qualité des eaux est donc primordiale pour le bon fonctionnement écologique des ces réservoirs et corridors de biodiversité.

Outre ses fonctions environnementales, la ressource en eau revêt d'autres usages nécessitant une bonne qualité :

- récréatif (eaux de baignade)
- eau potable.



IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU MALGRÉ L'ACCROISSEMENT DES PRES- SIONS LIÉES À UNE CROISSANCE DE POPULATION	<p>QUALITÉ DE L'EAU POTABLE</p> <p>Suivi bactériologique, de chlore, de la dureté, de la turbidité et de la présence de pesticides dans l'eau distribuée sur le réseau d'eau potable de Goyave.</p>	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	<p>ANNUELLE</p> <p><i>(Dépend des analyse produite par l'ARS)</i></p>	ARS	<p>BACTÉRIOLOGIE : 100% CONFORMES</p> <p>CHLORURE (TENEUR MOYENNE) : 0,59 MG/L</p> <p>DURETÉ : 3°72F</p> <p>TURBIDITÉ : 100% CONFORMES</p> <p>PESTICIDES : TRACES</p> <p>(ARS, bilan 2010)</p> <p><i>- voir p.13 de l'Etat Initial de l'Environnement -</i></p>
	<p>QUALITÉ DES EAUX DE BAINADES</p> <p>Indicateur produit annuellement par l'ARS, il permet d'estimer si la qualité est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellente • Bonne • Suffisante • Insuffisante <p>Sur Goyave, le lieu de prélèvement est la plage de Sainte-Claire.</p>	PLAGE DE SAINTE-CLAIRE	<p>ANNUELLE</p> <p><i>(Dépend des analyse produite par l'ARS)</i></p>	ARS	<p>QUALITÉ SUFFISANTE</p> <p>(2015, ARS)</p>
	<p>TAUX DE RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</p> <p>Nombre d'unités bâties desservies par le réseau d'assainissement collectif (rayon de 50m par rapport à l'axe du réseau)</p>	ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p><i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i></p>	COMMUNE BATI CADASTRE	<p>53% (2075 UNITÉS BÂTIES / 3 909 RECENSÉES)</p> <p>(2016, Bâti Cadastre 2014)</p>

CONSOMMATION DES SOLS



CONSOMMATION DES SOLS

Territoire insulaire, la Guadeloupe plus que tout autre territoire se doit de penser l'aménagement sans pour autant consommer à outrance des espaces dont la denrée reste rare.

Afin de préserver ces espaces, le SAR approuvé en 2011 affiche des objectifs forts : protection forte des espaces agricoles et compensation quantitative et qualitative.

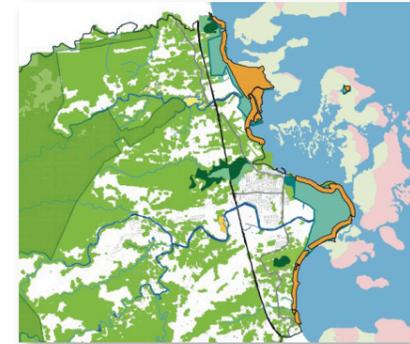
La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) veille aujourd'hui à la prise en compte effective des espaces agricoles et naturels du POS dans les zonages des PLU.

La consommation des zones agricoles et naturelles est donc un enjeu pour l'ensemble de la Guadeloupe face aux développements urbains peu denses et très consommateurs d'espace.

Cette thématique implique un second axe qui s'appuie sur l'analyse des espaces urbains et la réflexion à mener pour leur rentabilisation. De fait, des besoins en logement qui trouvent réponse au sein du tissu urbain sont autant de zones à construire en zones agricoles ou naturelles.

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
CONSOMMATION DES ZONES AGRICOLES ET NATURELLES	<p>CONSOMMATION DES ZONES AGRICOLES</p> <p>Comparaison entre la surface totale de zones agricoles au POS (ou au document d'urbanisme précédent) avec le zonage PLU en cours</p>	ZONES AGRICOLES	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p><i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i></p>	COMMUNE	<p>SURFACE AGRICOLE AU POS : 897,7 HA</p> <p>SURFACE AGRICOLE AU PLU : 1066 HA</p> <p>EVOLUTION : +18,8%</p> <p>(POS DEAL, PLU)</p> <p>- voir p.33, Partie 4 du Rapport de Présentation -</p>
	<p>CONSOMMATION DES ZONES NATURELLES</p> <p>Comparaison entre la surface totale de zones naturelles au POS (ou au document d'urbanisme précédent) avec le zonage PLU en cours</p>	ZONES NATURELLES	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p><i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i></p>	COMMUNE	<p>SURFACE NATURELLE AU POS : 4580,5 HA</p> <p>SURFACE NATURELLE AU PLU : 4460,2HA</p> <p>EVOLUTION : - 2,6 %</p> <p>(POS DEAL, PLU)</p> <p>- voir p.33, Partie 4 du Rapport de Présentation -</p>
DENSIFICATION DES ZONES URBAINES	<p>MOBILISATION DES DENTS CREUSES DANS LE BOURG</p> <p>Évolution de la superficie totale des dents creuses au sein du Bourg</p>	BOURG	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p><i>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</i></p>	<p>COMMUNE</p> <p>BÂTI CADASTRE</p>	<p>SUPERFICIE DES DENTS CREUSES MOBILISABLES AU SEIN DU BOURG : 3 HA</p> <p>(Cadastre 2014)</p> <p>- voir Cahier des OAP - Centre-Bourg -</p>

MILIEUX NATURELS & BIODIVERSITÉ



La première orientation du PADD affirme la nécessité de préserver les espaces naturels. Au sein de ces secteurs les espaces remarquables du littoral, les espaces boisés classés ou encore les zones humides font l'objet d'une attention toute particulière de part leurs fonctions écologiques, hydrographiques voire même économiques et sociales.

Le SMVM (2011) réaffirme le besoin de protéger strictement les Espaces Remarquables du Littoral qu'il cartographie.

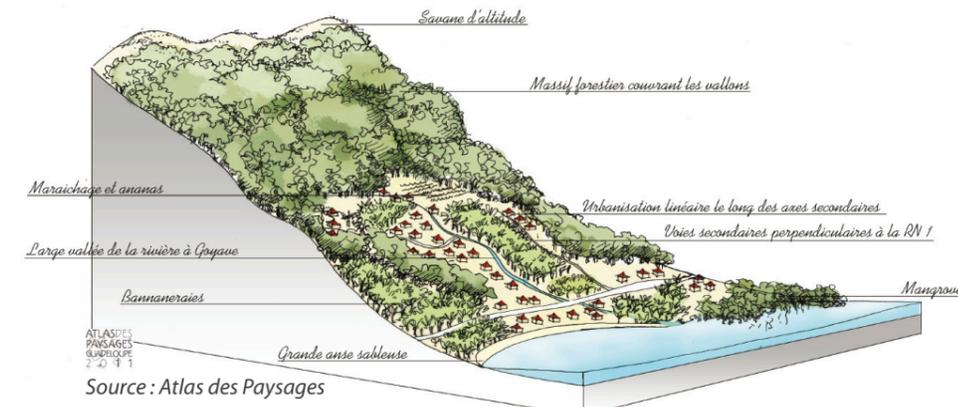
MILIEUX NATURELS & BIODIVERSITÉ

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
PROTECTION DES ZONES NATURELLES À FORTE SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE	<p>CONSOMMATION DES ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL</p> <p>Évolution de la superficie des ERL protégés par le zonage PLU : « surface totale ERL du territoire / surface des ERL inscrits en zone A ou N »</p>	ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</p>	<p>COMMUNE</p> <p>ATLAS COMMUNAL DES ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL (GOYAVE - MARS 2014)</p>	<p>PART DES ERL PROTÉGÉS PAR LE PLU : 100 %</p> <p>146,2 ha d'ERL repertoriés sur le territoire / 146,2 ha inscrits en zone A ou N au PLU</p> <p>(Atlas communal des ERL)</p> <p>- voir p.38 et 43, Partie 4 du Rapport de Présentation -</p>
	<p>CONSOMMATION DES ESPACES BOISÉS CLASSÉS</p> <p>Évolution de la superficie des EBC protégés par le zonage PLU : « surface totale EBC du territoire / surface des EBC inscrits en zone A ou N »</p>	ESPACES BOISÉS CLASSÉS	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</p>	<p>COMMUNE</p>	<p>PART DES EBC PROTÉGÉS PAR LE PLU : 100 %</p> <p>3 699 ha d'EBC repertoriés sur le territoire / 3 699 ha inscrits en zone A ou N au PLU</p> <p>(Atlas communal des ERL)</p> <p>- voir p.38 et 43, Partie 4 du Rapport de Présentation -</p>
	<p>CONSOMMATION DES ZONES HUMIDES</p> <p>Évolution de la superficie des zones humides protégées par le zonage PLU : « surface totale zones humides du territoire / surface des zones humides inscrites en zone A ou N »</p>	ZONES HUMIDES	<p>9 ANS (BILAN PLU)</p> <p>(Ou lors d'une révision générale du PLU)</p>	<p>COMMUNE</p> <p>ATLAS DES ZONES HUMIDES, GUADELOUPE 2007</p> <p>INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE GOYAVE, 2016</p>	<p>PART DES ZONES HUMIDES PROTÉGÉES PAR LE PLU : 94,4 %</p> <p>195,9 ha de zones humides repertoriées sur le territoire / 185 ha inscrites en zone A ou N au PLU</p> <p>(Atlas des zones humides de Guadeloupe, 2007)</p> <p>- voir p.38 et 43, Partie 4 du Rapport de Présentation -</p>

PAYSAGES & CADRE DE VIE



bloc diagramme des vallons forestiers de Goyave



La question des paysages et du cadre de vie, sont deux thématiques largement transversales à l'ensemble des autres thématiques traitées dans l'évaluation environnementale.

La préservation de la qualité des paysages est un enjeu majeur pour l'ensemble de l'île à l'heure des développements spontanés qui viennent peu à peu miter les grandes unités paysagères agricoles et naturelles qui constituent le patrimoine de la Guadeloupe et donc détient une valeur économique (tourisme...) mais également écologique (préservation de la trame verte et bleue, et enfin anthropique (lutte contre l'uniformisation et la banalisation des paysages, qualité du cadre de vie...)).

Pour une commune encore rurale comme Goyave, cette qualité du cadre de vie est également prépondérante puisque l'attractivité de son territoire tient pour beaucoup à la recherche d'un meilleur cadre de vie.

IMPACT SUIVI	INDICATEUR & Définition	GÉOGRAPHIE	FRÉQUENCE	SOURCE	VALEUR
LIMITER LE MITAGE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES	<p>MITAGE DES ZONES NATURELLES Superficie du bâti inscrit en zone naturelles (Bâti de plus de 20m² - Effectuer un tampon autour du bâti de 20m de rayon afin de coller au plus près à la réalité de l'impact du bâti en zone naturelle)</p>	ZONES N DU PLU	9 ANS (BILAN PLU) (Ou lors d'une révision générale du PLU)	COMMUNE BÂTI CADASTRE 2014	<p>CONSOMMATION ZONE N : 0,3 % 15 ha bâtis en zones N du PLU / 4 460,2 ha inscrits en zone N au PLU (PLU, Cadastre 2014)</p>
	<p>MITAGE DES ZONES AGRICOLES Superficie du bâti inscrit en zone agricoles (Bâti de plus de 20m² - Effectuer un tampon autour du bâti de 20m de rayon afin de coller au plus près à la réalité de l'impact du bâti en zone agricole)</p>	ZONES A DU PLU	9 ANS (BILAN PLU) (Ou lors d'une révision générale du PLU)	COMMUNE BÂTI CADASTRE 2014	<p>CONSOMMATION ZONE A : 2,7 % 28,7 ha bâtis en zones A du PLU / 1 066 ha inscrits en zone A au PLU (PLU, Cadastre 2014)</p>